

COMPTE-RENDU

Séance du 10 Mars 2021

L'an 2021 et le 10 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour cause d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur RACINE Pierre Maire

Présents : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, MARSAN Dominique, CLOUARD Thérèse, M : CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, GAFFIERO Cyril, MOAL Éric, ROUSSEAU Jean-Claude, VIEIRA José,

Absent(s) ayant donné procuration : M. BARRÉ Patrick à M. MOAL Éric, Mme TRÉBER Sandra à M. Jean-Claude ROUSSEAU

Absente : Mme RIEL Aurélie.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 5/03/2021

Date d'affichage : 25/03/2021

A été nommé secrétaire : M. FIRMINHAC Christian

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Adhésion Saint-Pierre-Les-Nemours au Syndicat des Énergies de Seine-et-Marne.
- Compte de Gestion 2020 du budget principal.
- Compte Administratif 2020 du budget principal.
- Affectation du résultat de l'exercice 2020.
- Vote des subventions 2021.
- Vote du budget 2021.
- Soutien à la Commune de Forges défavorable au déplacement du Centre d'incendie et de secours de Montereau-Fault-Yonne.

La séance est ouverte à 18 heure sous la Présidence de Monsieur RACINE, Maire de Valence-en-Brie, qui procède l'appel nominal, contactes que le quorum est atteint et déclare que le conseil peut valablement délibérer.

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal, et propose aux membres du Conseil de modifier l'ordre du jour et d'inscrire un point supplémentaire à savoir le Socle Numérique à l'ordre du jour. Le conseil approuve à l'unanimité.

M. ROUSSEAU demande l'inscription des modifications suivantes sur le compte-rendu de la séance du 20 Janvier 2021 des modifications, à savoir :

Page 9, ligne 5 : «M. Rousseau dit : « Vous n'allez pas passer cela sous silence ! ». M. Racine lui demande à plusieurs reprises ce qu'il insinue par passer sous silence ? Aucune réponse de M. Rousseau. **Il faut parler aux habitants de la station d'épuration dans sa globalité et de les avertir de l'évolution progressive du prix de l'eau.**»

Monsieur Le Maire demande :

- s'il y a d'autres remarques sur le compte rendu ? Aucune.

Monsieur le Maire le met aux voix demandant

-Qui s'abstient ? 1 abstention.

-Qui est contre ? 2 voix contre.

Et le déclare approuvé à la majorité avec 2 voix contre et 1 voix d'abstention.

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé, 2 contres et 1 abstention.

DELIB2021_01 : ADHESION SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS AU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;
- VU** L'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 Février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;
- VU** La délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 Octobre 2020 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre-Les-Nemours ;
- VU** La délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 Décembre 2020 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion de la Commune de Fontenay-Trésigny ;
- CONSIDERANT** Que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des Communes de Saint-Pierre-Les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Monsieur Le Maire demande :

-S'il y a des remarques ?

Monsieur Le Maire le met aux voix en demandant :

-Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des Communes de Saint-Pierre-Les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

DELIB2021_02 : COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur Le Maire demande :

-S'il y a des remarques ?

Monsieur Le Maire le met aux voix en demandant :

-Qui s'abstient ? 0 voix.

-Qui est contre ? 0 voix.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIB2021_03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget Communal de l'exercice 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur le Maire,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur José VIEIRA, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L ; 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2, R. 2342-1 et D. 2342-12,

VU La délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juillet 2020 approuvant le budget principal de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal, arrêté comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 522 709,70 €
- Recettes : 655 937,63 €
- Excédent d'exploitation : **133 227,93 €**
- Excédent antérieur reporté : **474 755,23 €**

Soit un excédent total cumulé de **607 983,16 €**

Section investissement :

- Dépenses : 98 117,23 €
- Recettes : 160 051,11 €
- Excédent d'investissement : **61 933,88 €**
- Déficit antérieur reporté : **141 442,61 €**

Soit un déficit d'investissement cumulé de **79 508,73 €**

Excédent total cumulé : 528 474,43 €

DELIB2021_04 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 133 227,93
B. Résultats antérieurs reportés		
Ligne 002 du compte administratif	précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 474 755,23
C. Résultat à affecter		
= A. + B. (hors restes à réaliser)		
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		+ 607 983,16
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé de + ou -)	- 79 508,73
D 001 (si déficit)		
R 001 (si excédent)		
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -)	- 9 055,18
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		
Besoin de financement F. = D. +		88 563,91
AFFECTATION = C. = G. + H.		607 983,16
1) Affectation en réserves R1068 en investissement		88 563,91
G. = au minimum couverture du besoin de financement F		
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)		519 419,25
DEFECIT REPORTE D002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

DELIB2021_05 : VOTE DES SUBVENTIONS 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des subventions aux associations,

Entre chaque demande de vote des subventions aux associations, M. le Maire explique les différentes activités de ces dernières.

Monsieur Le Maire demande :

-S'il y a des remarques ?

Monsieur Le Maire met aux voix en demandant :

-Qui s'abstient ? 0 voix.

-Qui est contre ? 0 voix.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE et **VOTE** une subvention communale pour l'année 2021 aux associations ci-après :

ASSOCIATIONS COOMUNALES	MONTANT SUBVENTION	MODALITES DU VOTE
HPEV	700 €	Unanimité
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MONTANT SUBVENTION	MODALITES DU VOTE
Croix Rouge Montereau	80 €	Unanimité
Handisport	100 €	Unanimité
Les donateurs du Sang	200 €	Unanimité
Les restos du cœur	80 €	M. RACINE trouve cette somme trop faible et propose 200 €, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
Les sapeurs-Pompiers de La Grande Paroisse	150 €	Unanimité
Epicerie Solitaire Vulaines S/Seine	200 €	Unanimité

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget de l'année 2021.

Subvention pour le Téléthon : M. le Maire précise que concernant cette demande, il serait plus judicieux d'organiser une action en faveur de cette association lors du téléthon car cela devrait permettre de dégager plus de fonds.

Monsieur le Maire ajoute que les sommes non attribuées serviront à l'achat de matériels pour la Salle des Fêtes.

M. MOAL informe le Conseil qu'une nouvelle association de pétanque est en train de se monter sur Valence-en-Brie.

DELIB2021_06 : BUDGET 2021.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget Communal, exercice 2021.

Monsieur Le Maire demande :

-S'il y a des remarques ?

Monsieur Le Maire le met aux voix en demandant :

-Qui s'abstient ? 0 voix.

-Qui est contre ? 2 voix.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 2 voix contres des membres présents et représentés :

VOTE Le budget Communal M 14, exercice 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **1 104 316 €**

- Section d'Investissement : **631 437 €**

DELIB2021_07 : APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels non dissociables :

-L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques. Le socle numérique de base se compose : Dans la classe, d'un vidéoprojecteur + un poste de travail Dans chaque école, d'un pack de tablettes/ordinateurs (10 à 15 terminaux) pour 4 classes maximum.

-Dans le bureau de direction, d'un PC au minimum

-Les services et ressources numériques.

Les projets devront être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021.

Les écoles non encore équipées seront privilégiées. Pour le volet équipement et réseaux (courants faibles et Wi-Fi), un taux de subvention est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par commune.

Ainsi la subvention de l'État sur ce volet peut couvrir 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € et le financement subventionnable par classe et par directeur est plafonné à 3 500 €.

Ainsi pour la commune de Valence-en-Brie, ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 4 classes élémentaires non équipées ainsi que les ordinateurs de la directrice soit $3500 \text{ €} \times 4 = 14\,000 \text{ €}$ avec une subvention maximale de 70% : 9 800 €

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet et solliciter les subventions les plus élevées possible selon la répartition ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de faire passer cette délibération au prochain Conseil Municipal du 15 Avril 2021 à 18 heure.

Questions diverses :

M. le maire informe le conseil municipal :

- Les enfants de l'école de Valence-en-Brie seront bientôt équipés de tablettes et pourront les ramener chez eux. En cas de casse ils devront rembourser la tablette (160€).
- Un dossier de subvention amendes de police est en cours de préparation pour payer les frais de sécurisation de la Départemental RD605, ainsi qu'un autre dossier amendes de police pour installer un trottoir jusqu'au four à chaux.
- Les élections Départemental et Régional auront lieu le 13 et 20 Juin 2021, un tableau sera mis en place pour les équipes qui s'occuperont des bureaux de votes. M. VIEIRA ajoute qu'il fera un plan qu'il transmettra.
- La formation SST s'est déroulée les 2 et 3 Mars 2021, dix personnes étaient inscrites à cette formation. Les trois agents du service technique de la Commune, les deux secrétaires de Mairie, deux agents de la Mairie de Pamfou, et trois salariés d'entreprises de Valence-en-Brie. La mairie de Pamfou a pris en charge les frais de formation de ses agents.
- Le préfet de Seine-et-Marne souhaite installer une prison pouvant accueillir jusqu'à 2 000 prisonniers sur la Commune de Crisenoy. Afin de soutenir la Commune de Crisenoy une réunion aura lieu Samedi 13 Mars 2021 de 10h00 à 12h00 à l'école de Crisenoy.
- Le CADA est en train de monter un projet d'agrandissement. Actuellement la structure peut accueillir jusqu'à 120 personnes. Au terme de ce projet, 150 personnes pourront être accueillies. Cet aménagement permettrait de créer des maisons de famille pour les personnes célibataires y résidant. Pour les enfants, le CADA ne paie pas totalement le RPI car ils bénéficient d'une compensation. Cependant si la population du CADA augmente la mairie devra demander une compensation financière car la population du CADA représente 15% de la population de la Commune. Mme RACINE ajoute qu'elle attend d'avoir tous les chiffres pour prendre contact avec M. Jean-Louis THIERRIOT. M. VIEIRA informe que Coallia organisera une réunion publique pour expliquer son projet.

Tour de table :

M. Vieira : attend des devis concernant la toiture de l'école, du Local technique, et du Foyer Anne Marie-Redon.

M. VIEIRA recevait aujourd'hui (Jeudi 11 Mars 2021) le représentant du Moulin du Mée.

Mme Chédri : informe que des devis ont été demandés pour les travaux du rez-de-chaussée de l'Etape mais pas pour l'étage. Des devis sont aussi en cours pour le patrimoine de l'église et du restaurant-hôtel.

Mme Marsan : **commission sociale :** informe que le projet d'appel à bénévoles se finalise. Les rendez-vous pour se faire vacciner contre la COVID sont pris dès que des places sont disponibles.

Commission communication : informe qu'il n'y aura pas de New Letter pour le mois de Mars car l'Info Valence devrait sortir. Les devis pour la création du site internet ont été envoyés.

Commission jeunesse et scolarité : informe que les projets « BAFA » et « Permis » sont finalisés. Déjà deux inscriptions et deux rendez-vous sont à prendre.

Le projet « Baptême de l'école » est en cours, avec la recherche de l'entreprise qui s'occupera de fabriquer les lettres. Le conseil de l'école aura lieu le 19 Mars 2021 en Visio.

M. Moal **commission culture** : informe que quatre voyages sont organisés pendant les vacances d'été. Les enfants de Valence-en-Brie peuvent s'inscrire s'ils le souhaitent. Une fiche va être distribuée dans les boîtes aux lettres et un message a été mis sur le panneau lumineux ainsi que sur le panneau de l'école.

Un projet d'événement culturel est en cours de préparation, il s'agit de « Jardin en fête », comprenant plusieurs ateliers dans les jardins ou chacun pourra participer. Cet événement aura lieu les 12 et 13 Juin 2021.

Le salon du livre aura lieu le 2 Octobre à la Salle des Fêtes, 20 auteurs seront présents.

Commission entreprises : La formation SST a eu lieu les 2 et 3 Mars 2021 à la Salle des Fêtes. Dans l'ensemble il n'y a eu que des bons retours, tout s'est bien passé.

M. Charpentier-Liegey : informe que quelques meubles (lits, armoires,) de l'Etape ont été offerts au Secours Catholique.

Mme Clouard : demande si l'aménagement d'un autre parking est- possible dans Valence-en-Brie ? Mme Chédri répond qu'avec l'aménagement de la Départemental, des chicanes seront placées sur celle-ci et des places de stationnement rajouté afin de libérer les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt heures et cinq minutes.

En mairie, le 24/03/2021
Le Maire
Pierre RACINE

